

TRAVAUX ASSUJETTIS À UN PERMIS OU UN CERTIFICAT

Le contenu du présent document ne remplace aucunement les textes de la réglementation officielle adoptés par le conseil municipal. Il se veut un outil de vulgarisation. Seule la copie originale d'un règlement a force légale.

Si, après vérification, votre projet ne nécessite pas de permis ou de certificat, vous pouvez procéder. Assurez-vous de valider la [réglementation en vigueur](#). Des conditions peuvent s'appliquer à votre projet.

Type de bâtiment	Type de travaux	Requis	Non requis
Bâtiment principal	Construction	X	
	Agrandissement	X	
	Transformation et rénovation	X ⁽¹⁾	
	Déplacement	X	
	Démolition (en tout ou en partie)	X	
Bâtiment accessoire permanent de plus de 10m² à l'exception du Vieux-Boucherville et de la zone industrielle (I) où un permis est toujours requis, peu importe sa superficie.	Construction	X	
	Agrandissement	X	
	Transformation et rénovation	X ⁽¹⁾	
	Déplacement	X	
	Démolition	X	
Construction ou équipement accessoire	Construction, installation, remplacement d'une piscine, d'un plongeur, d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine, ou des équipements accessoires se rapportant à une piscine.	X	
	Remplacement d'une toile de piscine		X
	Démolition d'une piscine creusée	X	
	Démolition, démontage ou retrait d'une piscine hors terre ou gonflable		X
	Construction et rénovation d'une cheminée et foyer intérieur	X	
	Construction et rénovation d'un perron, balcon, terrasse, escalier extérieur, véranda, rampe d'accès et autres constructions similaires	X	
	Construction et rénovation d'une marquise et d'un avant-toit	X	
	Construction et rénovation d'un auvent	X ⁽²⁾	
	Construction et installation de toile, rideau rétractable, écran d'intimité et treillis		X
	Installation d'un réservoir et bombonne de gaz de 60L et plus	X	
	Démantèlement ou retrait d'un réservoir souterrain	X	
	Installation d'une thermopompe, d'un climatiseur, d'une génératrice et autres équipements mécaniques	X	
	Construction, rénovation et installation d'un foyer extérieur, de four et équipement de cuisson		X
	Construction ou rénovation d'un abri pour animaux domestiques		X
	Construction, rénovation et installation d'un équipement récréatif, sportif et de divertissement		X

Type de bâtiment	Type de travaux	Requis	Non requis
	Installation d'un mât pour drapeau et corde à linge		X
	Installation d'une antenne et du bâti d'antenne		X
	Installation d'un capteur solaire		X
	Installation d'une éolienne à des fins non commerciales		X
	Construction ou installation d'un abri à jardin permanent	X	
	Construction ou installation d'un abri à jardin temporaire		X
	Construction ou installation d'un garage temporaire		X
	Installation ou modification d'une clôture, d'une haie ou d'un muret		X ⁽³⁾
	Installation, modification ou réparation d'un mur de soutènement de plus de 2m	X	
	Aménagement d'un potager		X
	Installation d'un mobilier urbain, d'un coffret de rangement, d'un réservoir d'eau de pluie, d'un composteur domestique, etc.		X
	Installation, agrandissement ou déplacement d'un embarcadère (quai) privé	X	
Autres	Abattage d'un arbre visé par des restrictions en matière d'abattage (incluant surélagage)	X	
	Arrosage (ex. : nouvelle pelouse, nouvel aménagement, traitement de nématodes)	X	
	Application de pesticide	X	
	Utilisation d'engrais ou de pesticide (certificat annuel pour entrepreneur)	X	
	Installation, réparation, modification, remplacement des réseaux privés, des branchements privés et des drains de fondation	X	
	Installation d'un compteur d'eau (sauf pour une habitation)	X	
	Occupation temporaire du domaine public	X	
	Construction, rénovation ou installation d'une antenne de télécommunication	X	
	Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées	X	
	Aménagement, modification ou remplacement d'une installation de prélèvement des eaux (puits)	X	
	Construction d'une installation visant à alimenter un système géothermique	X	
	Implantation ou changement d'un usage principal	X	
	Implantation ou changement d'un usage complémentaire	X	
	Implantation d'un logement accessoire	X	
	Occupation d'un local	X	
	Changement de propriétaire de l'entreprise occupant un local	X	

Type de bâtiment	Type de travaux	Requis	Non requis
	Exploitation d'un commerce itinérant ou sollicitation de dons	X	
	Réalisation ou modification d'un aménagement paysager	X ⁽⁴⁾	
	Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	X ⁽⁴⁾	
	Aménagement ou modification d'une aire de chargement et de déchargement	X ⁽⁴⁾	
	Aménagement ou modification d'une aire d'entreposage	X ⁽⁴⁾	
	Aménagement ou modification de l'aménagement d'un café-terrasse ou d'un bar-terrasse	X	
	Possession de poules en milieu urbain (habitation unifamiliale)	X	
	Exploitation d'un kiosque ou un étal de vente de produits de la ferme	X	
	Augmentation du nombre d'unités animales ou modification du type d'unité animale	X	
	Établissement ou modification d'un plan d'affichage d'ensemble pour un immeuble autre que résidentiel comprenant plusieurs occupants	X	
	Construction, installation, déplacement, modification ou réparation d'une enseigne ou d'un panneau-réclame	X	
	Installation d'une enseigne temporaire		X
	Tout ouvrage ou tous travaux en zone inondable	X	
	Tout ouvrage ou tous travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral	X	
	Travaux de déblai	X ⁽⁵⁾	
	Travaux de remblai	X	
	Opération cadastrale (lotissement)	X	
	Tout type de travaux assujetti au règlement de PIIA ou au Site du patrimoine	X	

Notes :

- (1) Certains types de travaux mineurs ne nécessitent pas de permis, consultez le règlement officiel pour en savoir plus. Des conditions peuvent s'appliquer à votre projet.
- (2) Un permis est requis pour tout bâtiment situé dans le Vieux-Boucherville, pour un bâtiment occupé par l'usage H5 [habitation collective] et pour un bâtiment situé dans une zone à dominance commerciale (C), ou publique et institutionnelle (P).
- (3) Un certificat d'autorisation est requis pour ériger, déplacer, modifier une clôture ou un muret dans le Vieux-Boucherville
- (4) Un certificat d'autorisation est requis lorsque les travaux ne sont pas liés à une nouvelle construction ou à un agrandissement et lorsque le terrain visé par les travaux est occupé ou destiné à être occupé par un usage :
 - a. H4 [habitation multifamiliale] ou H5 [habitation collective];
 - b. De la catégorie d'usage habitation (H) de type projet intégré;
 - c. De la catégorie d'usages de commerce (C), récréatif (R), public et institutionnel (P) ou industriel(I).
 Cependant, un certificat d'autorisation n'est pas requis pour le remplacement de plantations existantes ou pour effectuer des plantations additionnelles.
- (5) Non requis en zone agricole pour des travaux de déblai liés à des travaux de remblai visant à améliorer le potentiel agricole du terrain.

